Communes forestières
Isère

Forêts locales, intérêt général

Élus, rejoignez un réseau engagé pour une gestion durable des forêts de nos territoires

Un réseau d'élus, une force de proposition

L'Association des communes forestières vous accompagne dans vos responsabilités et met en œuvre les actions nécessaires pour valoriser et positionner la forêt et le bois au cœur du développement local.

5 bonnes raisons d'adhérer

1 Faire entendre la voix des élus au sein des instances politiques et administratives

Bénéficier de la force d'un réseau structuré sur toutes les questions forêt bois, la voix des adhérents est portée dans les différentes instances départementales, régionales, nationales et européennes par les élus, administrateurs de l'association.

2 Obtenir un accompagnement personnalisé dans la prise en compte et la mise en valeur des espaces forestiers et du bois

Un projet de coupes de bois, d'affouage, de desserte forestière, de bâtiment ou de chaufferie au bois ? Grâce à l'association, les élus disposent d'une équipe pluridisciplinaire pour tout appui technique et d'ingénierie financière nécessaire.

3 Disposer d'outils de formation et d'information actualisés

Décidez en toute connaissance de cause : l'association propose une offre de formation adaptée aux problématiques des élus.

4 Développer des actions forêt-bois répondant aux enjeux de votre territoire

L'Association des communes forestières met à disposition les données et informations sur les dynamiques forestières des communes ou intercommunalités.

5 Profiter d'un suivi étroit des engagements de l'ONF vis-à-vis des collectivités

L'Association des communes forestières s'implique auprès des collectivités, de l'ONF et de l'État afin de résoudre les difficultés de mise en œuvre du régime forestier.

Sans l'Association des communes forestières, la taxe de 2€/ha de forêt gérée par l'ONF serait aujourd'hui de 14€ et les frais de garderie auraient été augmentés de 50%

En 2019, ce sont plus de 2600 délibérations émanant de l'association qui ont fait retirer la mesure d'encaissement des recettes de ventes de bois communaux par l'ONF.

POURQUOI ADHÉRER ?

Rejoignez le réseau de l'Association des communes forestières pour bénéficier d'un accompagnement pour vos projets en lien avec la forêt et le bois, mais aussi être formé sur ces thématiques, être informé des aides mobilisables, être défendu, conseillé et représenté dans les instances départementales.

> Intercommunalité

Il y a un intérêt que chaque commune adhère pour bénéficier d'un accompagnement individuel

- Formation et information
  - Formation des élus intercommunaux ;
  - Dotation d'outils et de ressources techniques pour les élus ;
  - Envoi de mails d'actus, lettre d'infos et d'articles.

- Foncier
  - Premier diagnostic des biens susceptibles d'être sans maître à l'échelle de l'EPCI.

- Aménagement du territoire
  - Aide à la prise en compte des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme (PLUi, PCAET) ;
  - Accompagnement des chartes forestières ;
  - Participation aux comités de pilotage de stratégies locales de développement forestier.

- Voiries/dessertes forestières
  - Aide à la mise en place de projets de desserte ou de voirie DFCI ;
  - Accompagnement pour la recherche de financements liés.

- Bois énergie
  - Aide au montage de projets.

> Commune

- Formation et information
  - Formation des élus communaux ;
  - Dotation d'outils et de ressources techniques pour les élus ;
  - Envoi de mails d'actus, lettre d'infos et d'articles.

- Foncier
  - Premier diagnostic des biens susceptibles d'être sans maître à l'échelle de la commune.

- Aménagement du territoire
  - Aide à la prise en compte des enjeux forestiers dans les docs d'urbanisme.

- Voiries/Dessertes forestières
  - Aide à la mise en place de projets de desserte ou de voirie DFCI ;
  - Accompagnement pour la recherche de financements liés.

- Bois énergie
  - Aide au montage de projets.

- Risque et changement climatique
  - Atlas des obligations légales de débroussaillement sur la commune ;
  - Permanence téléphonique à destination des élus et agents communaux.

- Bois construction
  - Accompagnement de la commune et du maître d'œuvre dans l'intégration de bois local dans les projets de construction ;
  - Aide au montage du plan de financement et bonification du recours au bois local.

- Accès au programme "Forêt pédagogique".

Des outils à votre disposition

Quelques exemples

MODÈLES

- Modèles de délibération ;
- Modèles de contrat type ;
- Contrats d'approvisionnement
- Courriers pour les démarches liées aux obligations légales de débroussaillement ;
- Arrêtés et délibérations pour les démarches liées au foncier.

GUIDES

- Guide juridique : intégrer le bois local certifié dans la commande publique ;
- Fiches thématiques : foncier, voirie, bois construction, obligations légales de débroussaillement ;
- Cas techniques et juridiques: bois énergie, Plan climat-air, nouvelles lois, décrets et/ou arrêtés.

MÉTHODOLOGIE

- Diagnostics forestiers territoriaux ;
- Notes d'opportunités chaufferies bois ;
- Biens sans maîtres: étude d'opportunité, cartographie, aide à l'enquête, analyse de la réponse du service de publicité foncière ;
- Cartographie des enjeux forestiers ;
- Plans communaux de débroussaillement.

Président de l'association : Guy Charron

L'association des Communes forestières est une association loi 1901

Une chargée de mission est à votre disposition :

Anaelle Fayolle - 07 67 40 30 20 - anaelle.fayolle@communesforestieres.org

Adresse : 1 Place Pasteur
38000 Grenoble

SIRET : 42147626800030